

Image not found or type unknown



# escroquerie au jugement par manoeuvre frauduleuse

Par **pontissou**, le **01/03/2010** à **17:42**

le mensonge simple d'une partie devant un Juge n'est pas retenu comme "manoeuvre frauduleuse" caractérisant le délit d'escroquerie au jugement.

Le fait pour cette partie d'utiliser un avocat pour tromper celui-ci afin qu'il rédige en son nom des conclusions totalement mensongères peut-il caractériser une telle manoeuvre ?

Cordialement